



# APPEL À PROJETS INNOVATION

CRÉATEURS & CHEFS D'ENTREPRISES, LANCEZ VOUS !

**100 000 €** POUR VOS PROJETS INNOVANTS

Candidatez du 7 juin au 23 août  
sur [absolument-angouleme.fr/aap/](https://absolument-angouleme.fr/aap/)

05 45 255 100 - [entreprendre@grandangouleme.fr](mailto:entreprendre@grandangouleme.fr)

EUREKATECH  
TECHNOPÔLE  
ANGOULÊME - COGNAC - CHARENTE



**Pourquoi** : détecter et soutenir les projets d'innovation sous toutes ses formes : produit, services, marketing, procédé, organisationnelle, sociale, environnementale, etc.

**Pour faire quoi** : financer un projet de nouveau produit ou service à caractère innovant

**Comment** : apporter un soutien financier et un accompagnement (humain/matériel)

**Par qui** : Technopole Eurekatech pour le compte de GrandAngoulême (organisateur)

**Combien** : 100 000 € au total

**2 catégories** : « émergence » et « lancement »

## Catégorie « Emergence »

Projets visant la mise sur le marché d'une offre de produit ou service innovant. Le candidat doit pouvoir démontrer l'existence d'une opportunité d'affaires et la faisabilité de son projet.

Le candidat devra être :

- Une personne physique ayant un projet d'innovation à même de déboucher sur la création d'une structure à vocation économique sur le territoire du Grand Angoulême avant le 1<sup>er</sup> décembre 2021.
- une structure dont le siège social et/ou l'établissement est établi sur le Grand Angoulême.

Ces structures pourront être des entreprises (entreprise individuelle, TPE, PME ou ETI au sens communautaire), des associations ayant une vocation économique ou encore des sociétés coopératives (SCOP, SCIC, etc.).

## **Catégorie « Lancement »**

Projets visant la mise sur le marché d'une offre de produit ou service innovant se situant dans une phase de pré-commercialisation et prévoyant une durée n'excédant pas 12 mois pour la mise sur le marché à compter de la fin du programme présenté.

Les phases d'idéation, de démonstration de concept, de maquettage et de premier prototype de l'offre devront être déjà réalisées.

Le candidat devra être une structure existante (entreprise individuelle, TPE, PME ou ETI au sens communautaire – association ou société coopérative avec logique économique) implantée sur le territoire du Grand Angoulême ou visant à s'y implanter.

**Combien** : 100 000 € de dotation financière

*En fonction des projets et sur proposition du jury, les lauréats pourront bénéficier d'un appui d'experts ou d'hébergement au sein des équipements de GrandAngoulême (technoparc Krysalide, plateau d'incubation...).*

**Bonification** :

Une dotation financière spécifique pourra être accordée aux projets sélectionnés par le jury, considérés comme « remarquables » en matière d'Economie Sociale et Solidaire ou d'économie circulaire ; Le montant de cette dotation est de 10 000 € (le montant individuel sera évalué par le jury et plafonné à 5 000 € par projet).

**Quand** :

**2<sup>ième</sup> semaine de juin** : lancement de l'appel à projets

**23 aout** : date limite de réception du dossier de candidature

**1<sup>ème</sup> quinzaine de septembre** : sélection des candidatures par le jury (analyse de l'éligibilité)

**2<sup>ième</sup> quinzaine de septembre** : audition par le jury des projets retenus et sélection des lauréats

**Remise des prix** : à l'occasion d'Eurekatech Fest 2021 (Décembre 2021)

**Contacts :**

Amélie CHATELAIN – [a.chatelain@eurekatech.fr](mailto:a.chatelain@eurekatech.fr)

Tel : 07-71-35-40-38

Franck GIANNELLI – [f.giannelli@eurekatech.fr](mailto:f.giannelli@eurekatech.fr)

Tel : 07-71-35-40-36

Téléchargement des documents : [www.absolument-angouleme.fr/aap/](http://www.absolument-angouleme.fr/aap/)